



## ADAPTATION SALARIALE 2018

Les négociations salariales ont pris fin le 19 octobre 2017. L'évaluation des conditions économiques a permis d'obtenir les résultats suivants, qui ont entre-temps été approuvés par les commissions compétentes et sont dès lors contraignants.

### I. Adaptation des salaires

La masse salariale totale des salariés soumis à la convention collective nationale de travail jusqu'à un salaire mensuel de CHF 6'500 (13 mois ou salaire annuel de CHF 84'500) est augmentée de 1,0 %.

- Ainsi, chaque salarié soumis à la CCNT bénéficiera d'une adaptation salariale générale de 0,6 % par mois.
- Le solde restant de 0,4 % est accordé au cas par cas, sur la base des performances et des fonctions des collaborateurs.

Cet accord compense le renchérissement selon l'Indice suisse des prix à la consommation de 100,9 points (septembre 2017).

Les salaires minimum (voir tableaux ci-dessous) demeurent inchangés.

### II. Salaires minimaux

#### a) Constructeur/trice métallique CFC

(construction métallique/travaux de forge/charpente métallique)

Expérience professionnelle/ de la branche	par heure	par mois	par année
1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années	CHF 23.55	CHF 4'100.00	CHF 53'300.00
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années	CHF 24.60	CHF 4'280.00	CHF 55'640.00
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années	CHF 25.65	CHF 4'460.00	CHF 57'980.00
7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> années	CHF 26.65	CHF 4'640.00	CHF 60'320.00
9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> années	CHF 27.70	CHF 4'820.00	CHF 62'660.00
dès 11 années	CHF 28.75	CHF 5'000.00	CHF 65'000.00

L'expérience dans le métier et dans la branche s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle où la formation initiale professionnelle a été achevée.

#### b) Maréchal/le-ferrant/e / Mécanicien/ne en machines agricoles/mécanicien d'appareils à moteur CFC

Expérience professionnelle/ de la branche	par heure	par mois	par année
1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années	CHF 22.45	CHF 4'100.00	CHF 53'300.00
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années	CHF 23.45	CHF 4'280.00	CHF 55'640.00
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années	CHF 24.45	CHF 4'460.00	CHF 57'980.00
7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> années	CHF 25.40	CHF 4'640.00	CHF 60'320.00
9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> années	CHF 26.40	CHF 4'820.00	CHF 62'660.00
dès 11 années	CHF 27.40	CHF 5'000.00	CHF 65'000.00

L'expérience dans le métier et dans la branche s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle où la formation initiale professionnelle a été achevée.

### c) Personnes formées dans le domaine spécialisé

(construction métallique/travaux de forge/charpente métallique)

Expérience professionnelle/ de la branche	par heure	par mois	par année
1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années	CHF 20.40	CHF 3'550.00	CHF 46'150.00
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années	CHF 21.25	CHF 3'700.00	CHF 48'100.00
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années	CHF 22.10	CHF 3'850.00	CHF 50'050.00
7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> années	CHF 23.00	CHF 4'000.00	CHF 52'000.00
dès 9 années	CHF 23.85	CHF 4'150.00	CHF 53'950.00

L'expérience dans le métier et dans la branche s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle où le travailleur a atteint l'âge de 20 ans.

### Personnes formées dans le domaine spécialisé

(Maréchal/le-ferrant/e / Mécanicien/ne en machines agricoles/mécanicien d'appareils à moteur CFC)

Expérience professionnelle/ de la branche	par heure	par mois	par année
1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années	CHF 19.45	CHF 3'550.00	CHF 46'150.00
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années	CHF 20.25	CHF 3'700.00	CHF 48'100.00
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années	CHF 21.10	CHF 3'850.00	CHF 50'050.00
7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> années	CHF 21.90	CHF 4'000.00	CHF 52'000.00
dès 9 années	CHF 22.75	CHF 4'150.00	CHF 53'950.00

L'expérience dans le métier et dans la branche s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle où le travailleur a atteint l'âge de 20 ans.

### d) Aide-constructeur/trice métallique AFP

Expérience professionnelle/ de la branche	par heure	par mois	par année
1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années	CHF 20.70	CHF 3'600.00	CHF 46'800.00
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années	CHF 21.55	CHF 3'750.00	CHF 48'750.00
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années	CHF 22.40	CHF 3'900.00	CHF 50'700.00
7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> années	CHF 23.25	CHF 4'050.00	CHF 52'650.00
dès 9 années	CHF 24.15	CHF 4'200.00	CHF 54'600.00

L'expérience dans le métier et dans la branche s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle où la formation initiale avec attestation fédérale de formation professionnelle a été achevée.

**AM Suisse**

**UNIA le syndicat**

**SYNA syndicat interprofessionnel**